



Restitution depot de garantie

Par **haarp74**, le **03/08/2011** à **02:22**

Bonjour, rnj'ai loué durant 7 ans et trois mois un appartement via une agence. rnmon bailleur refuse de me restituer mon dépôt de garantie prétextant le remplacement du lino d'une chambre. il s'agit tout de même de la somme de 870 euros. l'EDL d'entrée ainsi que l'EDL de sortie signale un état usagé de ce lino. la seule différence étant deux trous de cigarette en plus dans l'EDL de sortie. l'expert ayant réalisé l'edl m'a dit qu'ils ne pouvaient en aucun cas me faire payer ce lino celui-ci rentrant dans le cadre de la vétusté. en effet il n'était pas en super état quand j'ai pris l'appartement mais je l'ai maintenu du mieux que je pouvais si ce n'est ces 2 petits trous de cigarette. peux t'on me faire payer le prix du neuf et cela dans quelle proportions. rnpar ailleurs ayant du rendre les clés 2 jours avant la fin de mon bail je n'ai pu faire le ménage correctement mais ça je ne refuse pas de le payéser. le rapport de la CNEM signale qu'en comparaison des 2 états des lieux les frais qui me sont imputés ne sont que ces frais de nettoyage. rnhors le bailleur ne veut pas changer d'avis et me somme de lui envoyer un supplément de 87 eurosrnque puis je faire je traverse une période difficile autant moralement que matériellement et je n sais vers qui me tourner. rnsi quelqu'un peut me renseigner ce serai vraiment très symparnmerci d'avance

Par **cocotte1003**, le **03/08/2011** à **03:07**

Bonjour, votre bailleur justifie -t- il les retarais sur votre DG par des devis ou des factures. Sans cela il doit vous rendre votre DG seulement imputer des charges de régulation annuelle (20% du DG). Pour le changement de lino, il doit déduire la vétusté et en remettre un de meme qualité. N'hésitez pas à demander à votrre bailleur de se justifier par LRAR et de préciser que sinon vous saisirez lz juge de proximité, cordialement

Par **mimi493**, le **03/08/2011** à **11:51**

[citation]Pour le changement de lino, il doit déduire la vétusté[/citation] Loi ? décret ?
jurisprudence ?